

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNE DE LODÈVE

### DÉCISION

numéro MLDC_260512_047
---------------------------

portant sur

## L'EXERCICE DU DROIT D'ESTER EN JUSTICE EN VUE DE DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE LA COLLECTIVITÉ ET DÉSIGNATION DE L'AVOCAT DANS LE CADRE DU CONTENTIEUX AVEC MADAME MARIE ANTOINETTE RAYMONDE FABRE

Le Maire de la Commune de Lodève,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 16°,

**VU** le Code de Justice Administrative (CJA),

**VU** la délibération n°CM\_260413\_03 du Conseil municipal du 13 avril 2026 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

**VU** la décision MLDC \_260505\_043 par laquelle le Maire a décidé de conclure une convention d'assistance juridique et de représentation en justice avec le cabinet de Maître Sébastien Avallone,

**VU** la requête enregistrée le 29 mars 2026 sous le numéro 2602576-1 devant le tribunal administratif de Montpellier par Madame Marie Antoinette Raymonde Fabre à l'encontre de l'arrêté n° PC 0341422500025 délivré le 13 mars 2026,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de défendre les intérêts de la commune dans le cadre de l'action en justice intentée par Madame Marie-Antoinette FABRE,

### DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : DE DÉFENDRE les intérêts de la commune de Lodève dans le contentieux l'opposant à Madame Marie Antoinette Raymonde FABRE,

- **ARTICLE 2** : DE CONFIER au Cabinet de Maître AVALLONE Sébastien, Avocat au Barreau de Montpellier, situé 8 Grand Rue Jean Moulin 34000 MONTPELLIER la défense des intérêts de la Commune de Lodève dans la présente affaire pendante devant le Tribunal administratif de Montpellier et devant toutes juridictions,

- **ARTICLE 3** : DE DIRE que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture  
34-213401425-20260512-lmc125648-AR-1-

1  
Date de télétransmission : 12/05/26  
Date de publication : 13/05/2026  
Date de notification aux tiers :  
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le douze mai deux mille vingt-six,

Le Maire  
Claudé LAATEB



*Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*